



CANTON DU VALAIS
KANTON WALLIS

Département des transports, de l'équipement et de l'environnement
Service de la protection de l'environnement
Section protection des eaux

Departement für Verkehr, Bau und Umwelt
Dienststelle für Umweltschutz
Sektion Gewässerschutz

BILAN D'EPURATION DES EAUX USEES EN VALAIS

ANNEE 2010

RÉSUMÉ

Le présent rapport dresse un bilan de fonctionnement des **stations d'épuration (STEP)** en service dans le canton du Valais, correspondant à une capacité totale de traitement de 1 622 000 équivalents habitants (EH), dont 781 000 EH de type domestique¹. 2010 a permis le raccordement des communes de Châtelard, Salvan, Finhaut sur l'extension de la STEP d'Evionnaz (+ 2 500 EH) et le raccordement de la Fouly sur la STEP de Martigny. Le taux de raccordement de la population permanente aux stations d'épuration a continué de progresser à 97,8%.

Les **eaux usées domestiques** restent fortement **diluées**, avec une moyenne annuelle de production d'eaux usées reçues de 436 litre par jour et par équivalent-habitant traité, en diminution par rapport à 2009. Une réduction progressive des 61% d'eaux claires permettrait d'améliorer les performances des STEP et de réduire les frais d'exploitation. La mise en œuvre des mesures prévues dans le Plan général d'évacuation des eaux est urgente pour corriger cette situation qui n'est pas conforme à la loi (LEaux art.12, al.3 et art. 76).

Le fonctionnement des STEP est évalué sur la base des résultats des **autocontrôles** des 63 STEP principales représentant 99.9 % de la capacité de traitement dans le canton. Le laboratoire du Service de la protection de l'environnement a effectué 268 analyses de contrôle, permettant de valider les résultats des autocontrôles. A noter que 23 STEP doivent impérativement augmenter leur suivi analytique. Enfin, il est rappelé l'importance de points de prélèvement d'échantillons représentatifs dans la STEP, pour éviter d'être faussés par les retours du traitement des boues.

Les **exigences de rejets** fixées par l'ordonnance fédérale sur la protection des eaux (OEaux) sont dans l'ensemble respectées, avec une légère augmentation des rendements d'élimination du carbone, de l'azote et du phosphore. Quatre STEP ont un résultat global excellent, 42 STEP présentent un bon résultat et 17 STEP doivent améliorer leur résultat moyen voire mauvais.

Les abattements suivants des différents **paramètres de pollution** sont observés entre l'entrée et la sortie des STEP :

- charge carbonée (*exigence OEaux > 90%*) :
96.9 % de la matière organique biodégradable (rendement en DBO₅ de 96.3% en 2009 et 97.3% en 2008) ;
- charge azotée (*exigence OEaux > 90%*) :
94.2 % de l'azote ammoniacal, pour les 9 STEP non industrielles ayant une exigence de nitrification, en progression par rapport à 2009 (91%) ;
- charge phosphorée (*exigence OEaux et CIPEL pour 2010 > 80 à 90%, en fonction de la taille de la STEP*) :
88.8 % du phosphore, rendement proche des années précédentes (88.3 % en 2009 et 89,4 % en 2008). Horizon 2020, la CIPEL vise 95% d'épuration pour améliorer la protection du Léman contre l'eutrophisation.

¹ Sans compter la nouvelle STEP d'Evolène (6'000 EH) progressivement mise en service dès fin 2010

La production totale de **boues d'épuration** est estimée à **14'365 t MS/an**, en légère baisse par rapport à l'année passée peut être liée à la plus faible pluviométrie. La quasi totalité des boues est incinérée, dont 33% par co-incinération en UIOM.

La consommation en **énergie électrique** est élevée, 118 Wh/EH.j pour les STEP domestiques, dont 50 à 70 % sont imputables au traitement biologique. Le potentiel d'économie sur ce poste étant important, les consommations devront être suivies avec attention afin de permettre une optimisation de l'exploitation.

L'**impact des rejets** de 16 STEP sur la qualité de quelques cours d'eau du Valais a été mesuré en période d'étiage. Ce bilan montre que, malgré le bon fonctionnement des STEP, les objectifs de qualité des eaux ne sont pas toujours atteints en aval des rejets, trois STEP conduisant même à un déclassement maximal de la qualité des eaux.

Enfin, la lutte contre les rejets de **micropolluants**, ces substances de synthèses, pouvant avoir des effets néfastes sur les organismes aquatiques à de très faibles concentrations, reste une priorité tant au niveau fédéral (projet "Stratégie MicroPoll" dont les résultats finaux seront connus en 2012) que cantonal.

La modification de l'Ordonnance sur la protection des eaux (OEaux), mise en consultation fin 2009, pose le problème du financement des installations de traitement supplémentaires qui seraient nécessaires sur une centaine de STEP communales au niveau suisse. Selon le principe du pollueur payeur, une redevance sur les eaux usées et/ou une taxe sur les produits/substances problématiques sont envisagées.

En Valais, les autorisations de déversement des industries chimiques ont été revues en 2010 pour intégrer les exigences de la ligne directrice "Stratégie micropolluants – Valais". Une très nette amélioration des rejets de phytosanitaires d'origine industrielle est constatée depuis 2006. Pour les principes actifs pharmaceutiques, des efforts importants de réduction doivent encore être mis en œuvre.

Outre le bilan global de fonctionnement, le présent rapport détaille, en annexe, les performances de traitement des principales STEP valaisannes.